

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur les communes de FERRIERES D'AUNIS et SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY

Il sera procédé du **mardi 11 juin 2024 au vendredi 12 juillet 2024 inclus, soit durant 32 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien FERME EOLIENNE DE FERRIERES AUNIS, composé de 4 éoliennes et un poste de livraison sur les communes de FERRIERES D'AUNIS et SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY, déposé par la Société FERME EOLIENNE DE FERRIERE AUNIS.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société FERME EOLIENNE DE FERRIERE AUNIS, dont le siège se situe au 1 rue des Arquebusiers 67000 STRASBOURG,
Tel : 05 87 31 86 63.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :
pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Publilégal est aussi mis en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/eolien-ferrieres>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :
eolien-ferrieres@mail.registre-numerique.fr

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de FERRIERES D'AUNIS 93 rue de la Juillerie 17170 FERRIERES D'AUNIS et à la mairie de SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY 16 rue du Docteur Quoy 17170 SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ces lieux, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de FERRIERES D'AUNIS, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Madame Sylvie DANDONNEAU, consultante en développement socio économique et sociologique, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur et Madame Marianne AZARIO, juriste, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de FERRIERES D'AUNIS et à la mairie de SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY, dans les conditions suivantes :

- FERRIERES D'AUNIS : mardi 11 juin 2024 de 09h00 à 12h00
- SAINT JEAN DE LIVERSAY : mercredi 19 juin 2024 de 09h00 à 12h00
- FERRIERES D'AUNIS : jeudi 27 juin 2024 de 09h00 à 12h00
- SAINT JEAN DE LIVERSAY : lundi 1er juillet 2024 de 09h00 à 12h00
- SAINT JEAN DE LIVERSAY : vendredi 5 juillet 2024 de 09h00 à 12h00
- FERRIERES D'AUNIS : vendredi 12 juillet 2024 de 09h00 à 12h30

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société FERME EOLIENNE DE FERRIERE AUNIS.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et à la mairie de FERRIERES D'AUNIS et à la mairie de SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY, pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.